



Direction Générale Ressources
Direction des Finances

Décision n°2025_255DEC

Objet : Réalisation d'un emprunt de 55 000 000€ auprès de l'Agence France Locale pour financer les opérations d'investissement du budget

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,
Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,
Vu l'arrêté n°2025_09ARR du 28 février 2025 portant délégations de signature aux agents,
Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt dans le cadre de l'exécution du budget du présent exercice,

Décide

Article 1 : De contracter auprès de l'Agence France Local un prêt à phase de mobilisation dont les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Montant maximum du Crédit :	55 000 000 EUR
Durée Totale :	15 ans et 1 mois

Phase de Mobilisation

Date de Début de Phase de Mobilisation :	30/10/2025
Date de Fin de Phase de Mobilisation :	20/01/2041
Taux d'Intérêt :	Euribor 3 Mois auquel s'ajoute une marge de 0,35%
Fréquence de paiement des intérêts :	Mensuelle tous les 20 du mois
Base de calcul des Intérêts :	Exact/360

Phase de Consolidation (Amortissement)

Date de Début de Phase de Consolidation :	20/01/2026
Date de 1 ^{ère} échéance :	20/02/2026
Date de Remboursement Final :	20/11/2040
Durée Totale :	15 ans
Taux fixe 3 ans :	3.08%
Taux variable 12 ans :	Euribor 3 mois + 0.99%
Fréquence :	Trimestrielle
Mode d'amortissement :	Trimestriel linéaire
Base de calcul :	Base exact/360

Remboursement anticipé :

Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité de type actuarielle

Commission d'engagement :

Aucune

Article 2 : M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 OCT. 2025**

Pour Madame le Maire
L'adjoint délégué

Pascal BOLO

mis en ligne le :

17 OCT. 2025